

L'ONU critique la politique pénale et pénitentiaire française

LE MONDE | 15.05.10 | 14h48

Le Comité contre la torture des Nations unies s'inquiète des évolutions de la politique pénale et pénitentiaire française, ainsi que de la situation des étrangers. Dans ses observations finales sur la France, rendues publiques, vendredi 14 mai à Genève, l'ONU fait une vingtaine de recommandations sur la situation des droits de l'homme en France. Le Comité contre la torture est chargé de veiller à l'application de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, à laquelle la France a souscrit. La dernière étude sur la France remonte à 2005.

Le Comité contre la torture est particulièrement critique sur un certain nombre de mesures phares mises en place depuis l'arrivée au pouvoir de Nicolas Sarkozy, en 2007. Il recommande "l'abrogation" du dispositif de rétention de sûreté, adopté en 2008 et qui prévoit l'enfermement sans limite de durée d'anciens détenus à la fin de leur peine. La Cour européenne des droits de l'homme vient de condamner l'Allemagne qui a recours à ce dispositif.

FOUILLES ET TASER

S'il se félicite de la volonté du gouvernement français de créer de nouvelles places de prison, le comité l'invite à "entreprendre une réflexion importante sur les effets de sa politique pénale récente sur la surpopulation carcérale". Il constate que de nombreuses lois s'appuient sur "un durcissement des peines", s'inquiète du nombre de suicides en détention et demande que "l'isolement demeure une mesure exceptionnelle et limitée dans le temps", sous le contrôle du parquet. La loi pénitentiaire de novembre 2009 a réduit la durée maximale de placement en quartier disciplinaire de 45 à 30 jours. Le comité met en cause le régime des fouilles et l'utilisation du pistolet à impulsion électrique, le Taser, en détention.

L'ONU est très sévère sur un article de la loi pénitentiaire qui permet une "différenciation de -régime de détention sur la base d'une classification des détenus sur des -critères subjectifs, tels la personnalité ou la dangerosité". Le Comité contre la torture demande à l'Etat d'exercer un "contrôle de la marge discrétionnaire, et du potentiel corollaire d'arbitraire, inhérents aux prérogatives dont a été investie l'administration pénitentiaire".

Pour l'Observatoire international des prisons, il s'agit d'un "désaveu cinglant de la politique -pénitentiaire".

En plein débat sur la réforme de la procédure pénale, le Comité des Nations unies prend position. Sur la garde à vue, il dénonce les régimes dérogatoires en matière de criminalité organisée et de terrorisme et demande des "mesures législatives adéquates afin de garantir l'accès immédiat à un avocat". Il se dit aussi "préoccupé" du rôle croissant du parquet dans les enquêtes pénales.

Les critiques de l'ONU s'ajoutent aux nombreuses réserves exprimées sur une réforme de la procédure pénale, qui n'est plus considérée comme une priorité par le président de la République.

Alain Salles

Article paru dans l'édition du 16.05.10

Commentaires des lecteurs :

© Le Monde.fr

SERGE MERCIER

16.05.10 | 10h02

Il est bon que certains lecteurs du Monde commencent (enfin) à se réveiller sur l'affaire de TARNAC, quand un nombre plus que conséquent de citoyens se sont indignés et bougés pour que cette situation ne tourne pas au grotesque (de désaveux judiciaires en expertises démontrant l'inanité de nos services policiers du pays de Riquiqui Ier) ! Faut-il que ce soit l'étiquette ONU qui fasse réagir notre chère Marie-France !

Enfin, mieux vaut tard que jamais !

Marie-Alix DEFRANCE

15.05.10 | 22h07

Un scandale illustre bien les dérives de notre système pénal, c'est celui des jeunes de Tarnac. Les accusations très graves qu'on a fait peser sur eux sont cousues de fil blanc, et ne tiennent pas une minute. Et au nom de cela, on a saccagé leur vie et leur avenir en toute impunité.

J'espère que cela se paiera un jour. Tout le monde sait, ici et à l'étranger, que le statut du parquet couvre de honte le pays qui rédigea la Déclaration des droits de l'homme. Il est bon que ça éclate au grand jour

bm

15.05.10 | 15h09

ça fait plaisir que d'autres s'en rendent compte